

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 23 octobre 2023**



**Ordre du jour**  
**du Conseil Municipal du 23 octobre 2023 à 20H00**

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 septembre 2023
- 2/ Décision modificative budgétaire N°3 : affectation du résultat
- 3/ Décision modificative budgétaire N°4 : provisions de crédits
- 4/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024
- 5/ Droit de Préemption Urbain
- 6/ Questions diverses

**Ce Conseil Municipal se déroulera dans la Salle du Conseil en Mairie**

Fait à Vaulx-Milieu, le 11 octobre 2023

Le Maire,  
Dominique BERGER



Mairie de Vaulx-Milieu  
Séance du 23 octobre 2023

MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise—38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

**POUVOIR**

DARINET

Cl. de M...

1. Comité M...

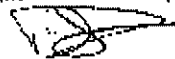
du 23/10

représente et vote et signer tout document à

P.L.E

Fait à VAULX-MILIEU,

le déclarant



Mairie de Vaulx-Milieu  
Séance du 23 octobre 2023



MAIRIE DE VAUX-MILIEU  
7 Place de l'Eglise  
38090 VAUX-MILIEU

## POUVOIR

Je soussigné(e), SORRO Jean-Michel  
agissant en qualité de Conseiller Municipal  
donne pouvoir à : Viva Nettem  
pour me représenter au Conseil Municipal du 23 octobre 2023  
et émettre tout vote, signer tout document.

Bon Pour Pouvoir

Fait à : Vaulx-Milieu

Le : 23/10/2023

Les droits réservés pour l'usage de la commune

**Mairie de Vaulx-Milieu  
Séance du 23 octobre 2023**



**MAIRIE DE VAULX-MILEU**  
7, Place de l'église 38090 Vaulx-Milieu  
04 74 94 27 64

**POUVOIR**

**Je soussigné Philippe LEHALLE**

**Agissant en qualité de Conseiller Municipal**

**Empêché d'assister à la réunion du conseil municipal**

**Qui se tiendra le 23 octobre 2023**

**Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document**

**à M. Didier BASSIERE.**

**Fait à Vaulx-Milieu,**

**le déclarant**

Mairie de Vaulx-Milieu  
Séance du 23 octobre 2023



MAIRIE DE VAULX-MILIEU

7, place de l'Eglise - 38090 VAULX-MILIEU

04.74.94.27.64

**POUVOIR**

Je soussigné(e) *Gautreaux*

agissant en qualité de *Elu*

empêché(e) d'assister à *conseil municipal*

Qui se tiendra le *23/10/2023*

Donne pouvoir pour me représenter, voter et signer tout document à

*M<sup>rs</sup> BERGER Dominique*

Fait à VAULX MILIEU,

Le déclarant

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 23 octobre 2023**

**Séance ordinaire du 23 octobre 2023**

Le vingt-trois octobre deux mil vingt-trois à 20h00, le Conseil Municipal de Vaulx-Milieu, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BERGER Dominique, Maire.

**Présents :** Mrs BASSIERE Didier, BRAULT Jean-Pierre, FERLET Daniel, GOUTTEFANGEAS René, LOCATELLI Pascal, LUQUAIN Rémi, METTEM Yves, RIVOIRE Gérard, Mmes BEDDOUCHE Marie, BERNET Corinne, HANIQUE Danielle, MATEO Roselyne, MILLE Christiane, PETIT Pierrette, POUDEVIGNE Magaly, RATONNAT Silke, TOROSSIAN Hortense.

**Excusés :** GAUTIER Sébastien donne pouvoir à BERGER Dominique, LEHALLE Philippe donne pouvoir à BASSIERE Didier, SORRO Jean-Michel donne pouvoir à METTEM Yves, DARMET Lise donne pouvoir à MILLE Christiane.

**Absent :** /

*Madame Roselyne MATEO a été élue secrétaire de séance.*

**Approbation du procès-verbal du 04/09/2023 :**

Le compte-rendu de la séance du 04/09/2023 est approuvé.

**Délibération n° 2023/44 : Décision Modificative n°3 – affectation du résultat**

*Monsieur le premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :*

Le 15 mai 2023, le Conseil Municipal a validé par délibération n°2023-18 le budget primitif 2023, par l'intermédiaire d'une décision modificative. Le chapitre 23 des dépenses de fonctionnement a fait l'objet d'un virement de 1 625 000€ vers le chapitre 21 des recettes d'investissement.

La Commune propose d'affecter le résultat pour couvrir de façon pérenne le programme d'investissements de la Commune. Ainsi, le montant de 1 625 000€ sera prélevé sur le chapitre 002 des recettes de fonctionnement « Excédents antérieurs reportés » et affecté sur le compte 1068 des recettes d'investissement.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 relative à l'affectation du résultat ;
- **DECIDE D'AFPECTER** au budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal la somme de 1 625 000€ en recette d'investissement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») afin d'assurer la couverture du programme d'investissements.

*Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

**Délibération n° 2023/45 : Décision Modificative n°4 – prévisions de crédits**

*Monsieur le premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :*

Suite à l'affectation du résultat pour couvrir de façon pérenne le programme d'investissements de la Commune, des prévisions de crédits doivent être mises en place.

Les mouvements de comptes sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Compte	Montant	Compte	Montant
023	-1 625 000	002	-1 625 000
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Compte	Montant	Compte	Montant
		021	-1 625 000
		1068	1 625 000

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 relative aux prévisions de crédits

*Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

**Délibération n° 2023/46 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2024**

*Monsieur le premier Adjoint en charge des finances et du personnel expose :*

**Vu** l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Vu** l'avis favorable de la responsable du Service de Gestion Comptable en date du 11/10/2023,

**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 23 octobre 2023**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Vaulx Milieu son budget principal. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable du Budget communal de Vaulx-Milieu;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

René GOUTTEFANGEAS : Cette nouvelle nomenclature permettra de faire, au sein d'une même section, des transferts sans délibération dans la limite de 7,5% de la somme initiale du chapitre. Les dépenses imprévues seront limitées à 2% des dépenses de chaque section.



**- Délibération n° 2023/47 : Droit de Prémption Urbain**

*Monsieur le Maire expose :*

Quatre projets de vente ont été notifiés à la Mairie. Il s'agit des biens suivants, soumis au Droit de Prémption Urbain :

- Une maison d'habitation cadastrée section AB n° 110, 111, 112 et 113 sise 24 rue Centrale ;
- Une parcelle cadastrée section B n° 1999 sise 71 bis rue Centrale ;
- Une parcelle cadastrée section B n° 1996 sise 71 rue Centrale ;
- Un appartement cadastré section B n° 1764 sise 14 rue du Pic Vert ;

Ces biens ne présentant pas d'intérêt pour la commune, il est proposé à l'assemblée de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain à l'occasion de leur mise en vente.

*Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

**DECIDE** de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain à l'occasion de la mutation des biens décrits ci-dessus pour les déclarations d'intention d'aliéner n° 21 à 24 déposées en mairie le 06/09/2023.

*Délibération votée par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

**Informations diverses :**

Dominique BERGER :

- Le Plan Vigipirate est porté au niveau urgence attentat suite à l'assassinat du professeur à Arras. Une réunion a eu lieu entre le maire, les adjoints et la Police Municipale, et il a été décidé de maintenir les manifestations de fin d'année, comme dans les communes voisines telles que L'Isle d'Abeau et Saint- Alban. Un rappel à la vigilance est fait aux organisateurs. Une signalisation est mise en place pour empêcher le stationnement autour de l'école et de la salle des fêtes.
- Le projet de voirie de la Cime de Vaulx a reçu un avis favorable sous conditions de la part du Conseil National de Protection de la Nature.
- Chaque élu doit faire un retour par mail à Dominique BERGER sur le projet d'urbanisation du Parc Techno 2 au regard des besoins de la commune.
- La semaine dernière le Maire a visité avec la CAPI la société MATISEC qui fabrique des vêtements professionnels pour les pompiers, la police, le secteur du nucléaire. 80 personnes y travaillent.

Hortense TOROSSIAN : Le marché artisanal aura lieu le 25 novembre à la Salle des Fêtes. Les artisans peuvent décharger leur matériel mais ne doivent pas stationner leur véhicule dans la cour de l'école. Il sera demandé si possible aux visiteurs d'ouvrir leurs sacs. 21 exposants sont prévus.

René GOUTTEFANGEAS :

- La réception des travaux du nouveau centre périscolaire a eu lieu le 19 octobre. Il y a quelques réserves, qui doivent être levées pour le 27 octobre. Pour l'ouverture au public, la Protection Maternelle et Infantile doit donner son aval. Le rendez-vous est fixé au 8 novembre. Le bâtiment Aloha continue d'être utilisé dans l'attente.

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 23 octobre 2023**

- La destruction des anciens préfabriqués du stade a commencé. L'association paroissiale a déménagé ses affaires dans l'une des salles d'activité de l'ancien centre de loisirs ALOHA, qui leur sera dédiée. Le scrapbooking a déplacé son matériel dans l'autre salle d'activités, qui est réservée au stockage des associations (les armoires doivent être fermées à clef et identifiées par association). Le COCA (Comité du Comice Agricole) utilisera la salle principale mutualisée pour fabriquer les fleurs du corso. L'ancien bureau de direction ne sera pas mis à disposition des associations.

Christiane MILLE :

- Le CCAS organise le spectacle de Noël et la distribution de gouters le vendredi 15 décembre matin pour les enfants des écoles à la Salle des Fêtes. Les élèves du Groupe Scolaire Edouard Herriot se déplaceront en car. Il n'y aura pas cette année de distribution de tickets de cinéma étant donné que le spectacle a lieu.
- Les retraits des colis pour les séniors ont lieu les 12 et 14 décembre à l'Espace Culture de Vaulx-Milieu, la distribution des colis à domicile le 16 décembre et le repas avec spectacle le 13 janvier 2024.
- Le voyage du 06 octobre a été apprécié par les 53 personnes âgées participantes.

Silke RATONNAT : Les piles collectées à l'accueil de la Mairie ont été remises à la référente du Téléthon à Domarin.

**Agenda :**

- Réunion avec la CAPI le 24 octobre pour l'enfouissement des réseaux rue de la Gare : les travaux sont presque terminés ; il reste à améliorer la circulation des piétons pour rejoindre l'arrêt de bus vers la gare.
- 28 octobre : réunion pour les jardins partagés
- Permanence du 4 novembre à Muissiat : elle sera assurée par Sébastien GAUTIER et Danielle HANIQUE
- Matinée déchets du 4 novembre : le président du SMND sera présent au Centre Technique vers 11H pour les animations sur la gestion des déchets verts et les composteurs.
- Commémoration du 11 novembre : la cérémonie est maintenue mais il n'y aura pas de défilé. Le rendez-vous est fixé au monument aux morts avec dépôt de bouquets de fleurs sur les 20 tombes puis partage du verre de l'amitié à la salle des fêtes.
- 17 novembre : Assemblée Générale du Comité des Fêtes
- Sainte Barbe des pompiers le 16 décembre à la Salle des Fêtes
- Vœux à la population le 6 janvier 2024
- Vœux au personnel le 19 janvier 2024
- Il reste à définir la date des vœux aux acteurs économiques



**Prochain Conseil Municipal :**  
**lundi 27 novembre 2023**  
**salle du Conseil Municipal**

**Mairie de Vaulx-Milieu**  
**Séance du 23 octobre 2023**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
<b>2023-44</b>	Décision Modificative n°3 – affectation du résultat	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
<b>2023-45</b>	Décision Modification n°4 – prévisions de crédit	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
<b>2023-46</b>	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/0/2024	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
<b>2023-47</b>	Droit de Prémption Urbain	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 23 octobre deux mil vingt-trois et, ont signé le Maire et la Secrétaire

**Signatures**

BERGER Dominique	Maire	
MATEO Roselyne	Elue	

Listes des membres présents :

BASSIERE Didier  
BEDDOUCHE Marie  
BERGER Dominique  
BERNET Corinne  
BRAULT Jean-Pierre  
FERLET Daniel  
GOUTTEFANGEAS René  
HANIQUE Danielle  
LOCATELLI Pascal  
LUQUAIN Rémi  
MATEO Roselyne  
METTEM Yves  
MILLE Christiane  
PETIT Pierrette  
POUDEVIGNE Magaly  
RATONNAT Silke  
RIVOIRE Gérard  
TOROSSIAN Hortense

